

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE CIC OUEST CIC ROCHEFORT, 27 AVENUE LA FAYETTE 17300 ROCHEFORT déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Mr Alexandre GERAUD, représentant de la société SAS ALEXANDRE GERAUD HOLDING S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 38 RUE ALSACE LORRAINE 17430 TONNAY CHARENTE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
GERAUD ALEXANDRE	100	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 04 octobre 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Alexis BOURDIN
Chargé d'affaires professionnels

JST14

Lu et approuvé

